

COMMUNIQUE DE PRESSE BILAN
« PATRIMOINES ET REVITALISATION »
CONGRÈS NATIONAL DE SITES & CITÉS REMARQUABLES DE FRANCE
16 & 17 MAI 2019 A FIGEAC

Élus, professionnels du patrimoine et du tourisme, urbanistes, techniciens et experts ont échangé autour du thème « Patrimoines et revitalisation » lors du congrès national de Sites & Cités remarquables de France les 16 et 17 mai 2019 à Figeac. Organisé en partenariat avec la Ville de Figeac et le Grand Figeac, l'événement a accueilli près de cinq cents personnes venues de métropole et d'Outre-mer.

La revitalisation des quartiers anciens, la valorisation des patrimoines et le développement touristique des territoires ont été les grands sujets de ce congrès, au cœur des politiques menées par les collectivités du réseau des Sites & Cités remarquables de France.

De nombreux intervenants ont enrichi le débat, notamment Nancy BOUCHE, Inspectrice générale honoraire de l'Équipement, membre honoraire de la Commission Nationale des Secteurs sauvegardés, présidente honoraire du Pôle national de lutte contre l'Habitat indigne, Rollon MOUCHEL-BLAISOT, préfet, directeur du programme « Action Cœur de Ville », Marie-Christine LABOURDETTE, présidente de la Cité de l'architecture et du patrimoine, Philippe MAUD'HUI, directeur Ingénierie & Développement des Territoires chez Atout France et Philippe BARBAT, directeur général des Patrimoines au ministère de la Culture...



Martin MALVY préside la table ronde « Comment développer l'attractivité touristique dans les villes et sur les territoires à partir des patrimoines ? », avec de gauche à droite Philippe MAUD'HUI, Norbert CROZIER, Elisabeth BONJEAN, Antoine AUDI, Annette LAIGNEAU, Marie BONNABEL, Christophe MARCHAIS, Jean PINARD@FPC

Par la qualité des interventions et le grand nombre de participants, **ce congrès illustre le rôle fédérateur et moteur du réseau Sites & Cités**. L'association, qui réunit plus de 260 territoires membres soit 1740 communes porteuses du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » ou d'un Site patrimonial remarquable, œuvre depuis 2000 à une vision large du patrimoine, alliant urbanisme, développement durable, patrimoines bâtis, culturels, naturels et immatériels.

A paraître :

- Mi-juin, les enregistrements audios des conférences et ateliers seront téléchargeables sur www.sites-cites.fr
- **En septembre 2019, un numéro hors-série de la Revue Urbanisme** présentera les restitutions des plénières et ateliers ainsi que des reportages en lien avec les thématiques du congrès dans les territoires du réseau Sites & Cités.

Trois conventions de partenariats signées à Figeac

/ Convention de partenariat avec le CEREMA

Dotée d'un patrimoine bâti exceptionnel, la France se doit de préserver cet atout tout en répondant aux exigences actuelles de réhabilitation responsable afin de concilier enjeux environnementaux et culturels.

Acteurs mobilisés, le Cerema et Sites et Cités remarquables de France ont signé le 16 mai 2019 à Figeac une convention de partenariat pour la préservation du patrimoine.

Trois axes :

- **la réhabilitation du bâti ancien par le soutien au Centre de ressources pour la réhabilitation du bâti ancien (CREBA)** : le Cerema et Sites & Cités remarquables de France sont membres fondateurs de ce portail numérique qui a pour objectif de centraliser et structurer les ressources techniques (guides et études de référence), de fournir un outil d'aide à la décision et de conseil aux professionnels du secteur et permettre la capitalisation et le partage des bonnes pratiques ;
- **la promotion des matériaux bio-sourcés et la réhabilitation énergétique des bâtiments anciens** : le Cerema et Sites & Cités remarquables de France mettront en place des coopérations nationale et internationale afin de favoriser la réhabilitation responsable ;
- **la revitalisation des centres villes et centres bourgs** : au cœur des enjeux patrimoniaux, les territoires doivent être accompagnés. Le Cerema et Sites & Cités remarquables de France s'engagent à contribuer aux programmes territorialisés du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) notamment « Action Cœur de Ville » et ceux en cours de définition sur les centres-bourgs et les petites centralités sur des thématiques d'intérêt partagé : ressources naturelles et valorisation patrimoniales des cités remarquables (nature, eau dans la ville, paysages urbains...), desserte (mobilité), innovations dans la mise en valeur patrimoniale comme les smart solutions.

2



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Communiqué de presse du 05/06/2019

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

/ Convention de partenariat avec Atout France

Le 17 mai 2019, le réseau des Sites & Cités remarquables de France s'est engagé aux côtés de Atout France dans un plan marketing ambitieux visant à stimuler la fréquentation touristique française et internationale.

Pour cette opération pilote qui regroupe 19 destinations du réseau*, 2 marchés internationaux seront concernés en complément du marché français : la Grande-Bretagne et la Belgique.

Plus que jamais, cette opération marque la volonté de faire du patrimoine un levier d'attractivité et de développement économique permettant une meilleure diffusion de la fréquentation touristique sur tous les territoires.

Le positionnement retenu fera pleinement écho à la demande croissante d'un slow tourisme de découverte et de rencontres au cœur de destinations culturelles et patrimoniales tout à fait exceptionnelles mais encore insuffisamment connues.

* les 19 destinations concernées : Ardenne métropole (Charleville-Mézières et Sedan), Auxerre, Beaucaire, Calais, Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, Dax, Grand Besançon, Grand Figeac, Langres, Lectoure, Longwy, Lunéville, Moulins Communauté, Pays d'art et d'histoire de Pézenas, Périgueux, Saint-Dié-les-Vosges, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Pierre de la Martinique et Troyes Champagne Métropole



Martin MALVY, Président de Sites et Cités remarquables de France, et Philippe MAUD'HUI, directeur Ingénierie & Développement des Territoires chez Atout France, signent la convention de partenariat ©Sites & Cités



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

/ Convention de partenariat avec EPF Occitanie

En signant un protocole de coopération le 16 mai dernier à Figeac, Sites & Cités remarquables de France et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie ont défini les engagements et obligations en vue de la promotion d'une intervention en centre ancien respectueuse des enjeux de mixité sociale et fonctionnelle, de préservation et valorisation du patrimoine et répondant aux enjeux de revitalisation et de redynamisation des centres anciens sur l'ensemble du territoire couvert par le champ d'action de l'EPF.

Ces engagements sont les suivants :

- Produire une analyse partagée sur la réhabilitation des centres anciens et structurer des méthodologies d'intervention
- Identifier les méthodes d'interventions reproductibles notamment par le biais de cofinancements d'études stratégiques exploratoires
- Diffuser les bonnes pratiques par l'expertise et la formation
- Communiquer sur les opérations innovantes et exemplaires

Lancement du Vademecum Patrimoines et coopération décentralisée

Présenté par Mme Christine MORO, Ambassadeur pour l'action extérieure des collectivités territoriales au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et M. Martin MALVY, Président de Sites & Cités remarquables, ce guide, à l'usage des collectivités, des associations et de la société civile, répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser la riche expertise des collectivités françaises et internationales sur la thématique des patrimoines ;
- Donner des clés de lecture et orientations pour les territoires ;
- Et surtout, constituer un outil pour les collectivités de toutes tailles et de toutes les régions afin de développer des coopérations internationales autour des patrimoines, dont les retombées économiques, culturelles et sociales ont largement été prouvées.

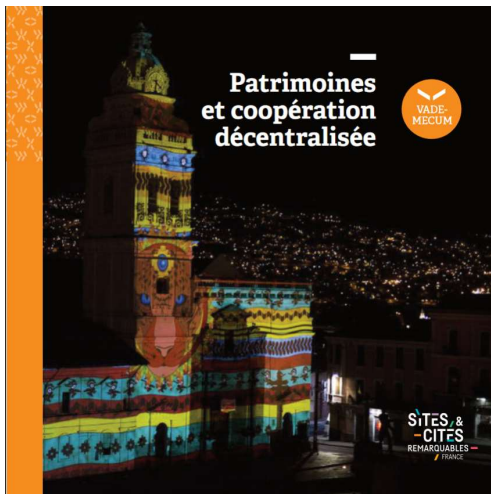


Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Communiqué de presse du 05/06/2019



Madame Christine MORO et Martin MALVY présentent le Vademecum Patrimoines et coopération décentralisée ©Sites & Cités

Édité en étroite partenariat avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, en lien avec le Ministère de la Culture et avec le concours de nos membres et partenaires, le Vade-mecum est le fruit des travaux du Comité de pilotage « Patrimoines et Coopération décentralisée ».

Ce Comité de pilotage s'est rassemblé régulièrement sous la présidence de M. Patrick GÉROUDET, Adjoint au Maire de Chartres et Vice-Président de Sites & Cités, et du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, représenté par Mme Anne-Marie MEVEL-REINGOLD.

Ce sont plus de 50 partenaires et 20 collectivités qui ont travaillé ensemble pour cette publication.

/ La coopération internationale est un point fort de l'action de Sites & Cités

L'atelier dédié à ce thème a fait ressortir la spécificité des collectivités territoriales et de l'expertise française.

- Les collectivités qui se mobilisent sur le sujet Patrimoines et Coopération décentralisée mettent en œuvre des projets divers et complémentaires, aux retombées très larges, d'un point de vue culturel bien évidemment, mais également social et économique.
- L'expertise française sur ces sujets est fortement recherchée à l'échelle internationale et peut être encore davantage valorisée.
- Les échanges lors de l'atelier ont mis en exergue l'intérêt pour les collectivités de toutes tailles de développer des projets de coopération décentralisée autour des patrimoines.
- Les initiatives françaises gagneraient à être plus animées, développées et structurées, en mettant en réseau l'offre française et les partenaires mobilisés, tant pour les grandes que pour les petites et moyennes villes.



- ➔ La mobilisation de collectivités, notamment petites et moyennes, dans le cadre de l'action internationale de Sites & Cités, leur permet d'être plus ouvertes et actives au niveau international que si elles avaient engagé des partenariats seules.
- Les collectivités devraient disposer de plus d'outils pour développer des projets de coopération décentralisée autour des patrimoines.
- ➔ Le Vade-mecum édité par Sites & Cités remarquables répond à cet enjeu d'accompagnement pour les collectivités.

Les grandes orientations à l'issue du congrès

/ En matière d'économie touristique

- Une première action partenariale pour les villes du réseau Sites & Cités avec Atout France, consistant en une campagne de promotion touristique à l'international. L'objectif de cette campagne est de stimuler les flux touristiques français et internationaux, en excursion et en séjour, sur les 19 territoires des destinations participantes à la démarche pour 2019-2020.
- Le développement du cluster « France- Patrimoines et territoires d'exception » avec d'autres associations de collectivités engagées dans la valorisation des patrimoines tels que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, Les Plus Beaux Villages de France, Petites Cités de Caractère® de France, Plus Beaux Détours de France, Sites & Cités remarquables de France, Ville et Métiers d'art. L'objectif est de se regrouper pour échanger, organiser concertations, dialogues et rencontres, de mener des actions de partenariats et une promotion commune en développant et valorisant une offre de qualité autour des patrimoines.

/ Sur la revitalisation des centres anciens

- **Pour les Sites Patrimoniaux Remarquables : une clarification réglementaire et une circulaire.**

Sites & Cités propose que des modifications législatives réglementaires soient apportées pour clarifier certains points juridiques en particulier pour équilibrer les rapports entre communes et EPCI.

De plus, une circulaire serait nécessaire pour expliciter la loi LCAP notamment pour les Sites patrimoniaux remarquables, les périmètres UNESCO et les abords des Monuments historiques. Elle permettrait d'aider les collectivités, en particulier les EPCI peu acculturés aux politiques patrimoniales et méconnaissant souvent leur rôle dans ce domaine quand ils sont compétents en matière de PLU.

- **Des réflexions sur les leviers financiers**

Les demandes de l'association Sites & Cités remarquables de France apparaissent de plus en plus prises en compte : un renforcement du dispositif Malraux dans les sites patrimoniaux remarquables, la création de sites d'intervention prioritaire optimisant les taux de défiscalisation, y relancer le FISAC sans oublier la TVA à taux réduit pour les travaux de restauration favorisant nos entreprises et la filière des métiers du bâti.

Sites & Cités attend les conclusions du rapport d'étude interministériel et leur traduction dans la loi de finances 2020.

6



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Communiqué de presse du 05/06/2019

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- **Des réflexions sur le commerce en centres-anciens**

La vacance commerciale est à traiter dans un projet global de reconquête des cœurs de ville (économie, logements, espaces publics, mixité sociale, accessibilité...), de redéfinition des besoins commerciaux.

La maîtrise foncière est une clef de cette stratégie. Les Etablissements Publics Fonciers partenaires interviennent en assurant une maîtrise foncière préalable aux projets d'installation. Les collectivités, au moyen de leurs SCoT notamment, doivent définir une armature commerciale sur le territoire et inscrire les linéaires commerciaux dans les PLU.

Des outils doivent être mis en place pour réguler la prolifération des grandes surfaces qui proposent aujourd'hui des partenariats avec le commerce de centre-ville, luttant ensemble contre un commerce œuvrant sur la toile.

/ En matière de développement durable : un nouveau programme !

- Un programme expérimental de soutien à la mise en œuvre d'opérations de rénovation énergétique et patrimoniale de bâtiments remarquables porté conjointement par Sites & Cités et la Banque des Territoires sera lancé en 2020 avec un cofinancement d'études préalables.
- Ces études préalables inscriront les projets dans une démarche de définition, à la fois, des meilleures conditions de performance énergétique, ainsi que de préservation du patrimoine.
- Ces projets de réhabilitation se situeront dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable au sein d'une commune signataire d'une convention Action Cœur de Ville ou d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT).
- Le programme ambitionne l'accompagnement d'une vingtaine de villes représentatives de la diversité des systèmes constructifs traditionnels en France métropolitaine et ultramarine. Chaque ville pourra proposer deux opérations : un programme d'équipement public et une opération de logements.
- Ces expérimentations fourniront un cadre de référence adapté au contexte local avec une démarche reproductible pour les projets à venir.
- Le dispositif mobilisera le recours à des outils méthodologiques tel que le CREBA, le Centre de Ressource pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien et le label Effinergie-Patrimoine.



/ En matière d'ingénierie

- L'atelier « L'urbanisme patrimonial, une ingénierie innovante pour toutes les collectivités ? » a fait le constat d'un grand besoin d'ingénierie dans les communes petites et moyennes en particulier pour les services en charge de l'urbanisme et du patrimoine et pour les chefs de projets des programmes de revitalisation des territoires.
- L'urbanisme relevant souvent de la compétence de l'intercommunalité suite à l'application de la Loi NOTRE, comment associer les besoins particuliers des territoires protégés et l'aménagement du territoire à une échelle élargie ?
- Les besoins sont multiples que ce soit pour la formation continue des agents et des élus, pour les cahiers des charges de consultation et la mise en œuvre des études.
- Une réflexion pour élaborer un programme de formations (prise de poste et continue) des chargés de mission revitalisation des territoires dans les villes et territoires a été proposée à l'horizon 2020 dans le cadre du partenariat entre Sites & Cités et l'Anah.



Vincent LABARTHE, André MELLINGER et Valérie MANCRET-TAYLOR lors de l'atelier « L'urbanisme patrimonial : une ingénierie innovante pour toutes les collectivités ? »
© FPC

/ Vers une nouvelle fabrique des partenariats autour des patrimoines ?

- Les centres anciens deviennent les lieux de l'innovation urbaine mais aussi citoyenne, ce que révèle l'étude menée par Sites & Cités en 2018 sur la « participation citoyenne dans les Sites Patrimoniaux remarquables ».
- Au-delà des moments privilégiés que sont les Journées et événements consacrés aux patrimoines, Sites & Cités veut identifier des lieux favorisant de nouvelles pratiques des patrimoines.



- Les « FabLab Patrimoines » seront une signature commune, permettant d'identifier ces lieux et ces démarches, favorisant les savoirs et savoir-faire, soutenus par les collectivités en relation avec les associations et entrepreneurs de toutes sortes, intergénérationnels et largement ouverts sur l'espace public.
- Le premier comité « FabLab PatrimoineS » placé sous l'égide de Sites & Cités se réunira à l'automne 2019.

/ Le Paysage, quelle place à l'orée des zones urbaines ?

- La requalification des entrées de ville est une action majeure dans la définition de l'identité d'un territoire. Le Paysage y a ici un rôle de transition, entre périphérie et centre urbain ; il permet de redéfinir des périmètres cohérents et évite les ruptures.
- Sites & Cités organise en partenariat avec Patrimoine-Environnement le Concours national des entrées de ville et reconquête des franges urbaines
- Cette transition se définit d'autant mieux si le Paysage est défini comme un outil transversal du projet urbain.
- Sites & Cités accompagne les collectivités territoriales et propose des journées de formation avec les Parcs naturels régionaux et les CAUE. Sites & Cités a mis en place un groupe de travail dédié au paysage.

/ Quelles conditions pour une nouvelle alliance entre restauration et création architecturale ?

- Largement concernés par la revitalisation des centres villes, les membres de Sites & Cités se saisissent des programmes comme « Action Cœur de Ville » ou « Centres-Bourgs », ou de la mise en œuvre des « Opérations de Revitalisation de Territoire » pour faire valoir les logiques à l'œuvre dans le patrimoine de ces quartiers historiques.
- La formation initiale de la maîtrise d'œuvre doit être priorisée vers les besoins des centres historiques. Le croisement des problématiques patrimoniales et de la transition énergétique demande une qualification diversifiée des équipes en charge des études et des projets architecturaux et urbains.
- Sites & Cités en collaboration avec ses membres met en œuvre un projet de qualification des pré-projets effectués dans le cadre des nombreux Workshops réalisés par les Ecoles et universités sur les centres anciens.
- Ce projet permettra de bien cibler les objectifs des équipes enseignants et professeurs engagés, et en collaboration avec l'Hesam et le Ministère de la Culture, ouvrira une plateforme internet diffusant ces pré-études et travaux aux collectivités



Figeac et Grand Figeac, un patrimoine valorisé pour un territoire dynamique

Les cinq cents congressistes ont apprécié les visites de Figeac et du Grand Figeac, cité à la qualité de vie exceptionnelle, **riche de son histoire et ancrée dans le dynamisme du monde contemporain.**



Place Champollion, centre historique de Figeac ©Gilles Tordjeman

La politique de restauration et de mise en valeur de son secteur sauvegardé est un pilier de la revitalisation du centre historique de Figeac. Le congrès a notamment été l'occasion de mettre à l'honneur le résultat de trois décennies d'interventions architecturales et urbaines illustrant les enjeux actuels du site patrimonial remarquable : mise en valeur des espaces publics, aide à la restauration des façades, réflexion sur les modes de déplacement en quartier historique...

Un hommage rendu à Alexandre MELISSINOS

En clôture de la première journée du congrès national, une plaque rendant hommage à l'architecte-urbaniste Alexandre MELISSINOS a été inaugurée sur la Place des Écritures de Figeac.

C'est avec émotion qu'André MELLINGER, maire de Figeac, Martin MALVY, président de Sites & Cités et ancien maire de Figeac, Jean-René ETCHEGARAY, maire de Bayonne et Jérôme CLÉMENT dont le parcours a croisé la route de l'architecte-urbaniste ont rendu hommage à celui qui « éduquait les élus à allier architecture patrimoniale, modernité et innovation ». Ils ont évoqué « son savoir, son amour du détail et sa passion de la beauté ». L'épouse d'Alexandre MELISSINOS, Liana LEVY, était présente et entourée de ses filles et petits-enfants. Ensemble et devant une assistance de plus d'une centaine de personnes, ils ont découvert une plaque commémorative qui restera installée sur l'un des murs de la Place des Écritures au cœur du secteur sauvegardé et qui dialoguera ainsi avec l'œuvre de Joseph Kosuth, cette reproduction monumentale de la pierre de rosette qui faisait déjà entrer en résonance patrimoine et modernité.

10



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Communiqué de presse du 05/06/2019

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

Architecte-urbaniste, Alexandre MELISSINOS a œuvré pendant près de 50 ans à la mise en valeur du patrimoine de notre pays. Il a été le créateur engagé et pédagogue, scrupuleux et attentif, de très nombreux secteurs sauvegardés, comme celui de Figeac. Il a fortement contribué à la prise de conscience de l'atout que représente le patrimoine des quartiers anciens pour la qualité de vie, le rayonnement et la vitalité des villes historiques.



Dévoilement de la plaque en hommage à Alexandre Mellissinos, Place des écritures à Figeac le 16 mai 2019 ©Sites & Cités

Sites & Cités remercie ses partenaires

L'association Sites & Cités remercie les équipes de la Ville de Figeac et du Grand Figeac, les élèves du Lycée Champollion et le Figeac Photo Club qui ont contribué à la réussite de l'événement.

Le Congrès était organisé en partenariat avec la Ville de Figeac et le Grand Figeac, avec le soutien du Département du Lot, de la Région Occitanie, des Ministères de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères, de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires, de la Banque des Territoires, d'EDF, du Groupe la Poste et d'Atout France, du Cerema, de la Revue Ingénierie territoriale et de la CAPEB.

/ L'espace partenaires, lieu de rencontres

Aux côtés des stands de l'Office de Tourisme du Grand Figeac et de Sites & Cités, trois partenaires de l'association étaient présents dans l'espace dédié lors du congrès national.

- **EDF**

La collaboration entre EDF et Sites& Cités est basée sur une volonté commune, celle d'encourager les rapprochements entre collectivités territoriales et privés. La finalité étant de rendre opérationnels des projets autour des patrimoines industriels, des paysages, des espaces d'interprétation et d'information. Isabelle PAILLARD et son équipe sont venus présenter le film en réalité virtuelle OdyssElec et les actions menées par EDF pour la valorisation de son patrimoine industriel.

11



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Communiqué de presse du 05/06/2019

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

- **Le Groupe LA POSTE**

Opérateur de services de proximité, le Groupe La Poste a notamment pour mission de contribuer à l'aménagement équilibré du territoire et constitue l'un des opérateurs privilégiés du service aux populations et de la revitalisation des centres-bourgs (création de tiers-lieux, logistique des commerces de centre-ville...). Le Groupe La Poste et Sites & Cités sont partenaires depuis 2017.

- **La Banque des territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Depuis 2007, la Caisse des Dépôts et Consignations accompagne Sites & Cités sur les quartiers anciens et la performance énergétique du bâti ancien.



Espace Partenaires lors du congrès de Sites & Cités remarquables de France ©FPC



CONTACT Presse : Marie LE SCOUR

Chargée de mission Patrimoines et Communication – Sites & Cités - 09 72 49 97 02

m.lescour@sites-cites.fr



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



13

Communiqué de presse du 05/06/2019

Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr